

|  |
|--|
| <b>DEPARTEMENT</b><br>De l' AISNE      |
| <b>ARRONDISSEMENT</b><br>SAINT-QUENTIN |
| <b>CANTON</b><br>de BOHAIN             |
| <b>COMMUNE</b><br>De VENDHUILE         |

2023/3/015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 18 heures 30 minutes, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

**Étaient présents :** Mr X. PASSET, Mr E. FLAMANT, Mr F. FORTIN, Mme D. FURGEROT, Mr L. FOURNIER, Mme B. CARPENTIER, Mme M. FAXELLE, Mr D. LETEMPLE, Mr T. FLEUREAU, Mr D. FERNANDES et Mr P. AUDIN.

**Pouvoirs :** Mr T. FLEUREAU donne pouvoir à Mr D. LETEMPLE.

**Excusés :** Mr F. GACH, Mr H. DEPREZ, Mr T. FLEUREAU, Mme N. LEROY et Mme M. MIELCAREK.

Mr FORTIN Franck a été nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Forfait communal

Monsieur le Maire expose le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques est utilisé pour le calcul des subventions aux écoles privées du 1<sup>er</sup> degré sous contrat d'association (article L.442-5-1 du code de l'éducation). Il est également la base de calcul pour la participation aux frais de scolarité d'un enfant scolarisé hors de sa commune de résidence (article L.218-8 du code de l'éducation).

Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour des classes élémentaires et maternelles publiques. Cette évaluation a été faite conformément à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée en annexe de la circulaire du 15 février 2012.

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans l'école publique de Vendhuile.

Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1.

Pour l'année scolaire 2023/2024, il est de 1662 euros pour les élèves des classes de maternelles et de 250 euros pour les élèves des classes élémentaires.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET  
2023.07.11 08:31:29 +0200  
Ref:20230707\_113402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire